Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_25-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 25 Septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 30

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, MIRASOLA, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUI, THOMAS, CARTA, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, FEDDAL, MESSAOUI.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL *(pouvoir à Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI)*, Monsieur AUDIN *(pouvoir à Madame MOHAMED)*, Monsieur LEFEBVRE *(pouvoir à Monsieur COTTON)*, Madame DUFOUR-MALLE *(pouvoir à Madame RYSPERT)*, Monsieur HOCHART *(pouvoir à Monsieur BRAILLY)*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 25 : VOEU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE *« FIERS D'ÊTRE DENAISIENS »* POUR QUE L'ÉCOLE EN CONSTRUCTION AU NOUVEAU MONDE PORTE LE NOM DE SAMUEL PATY.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le 16 Octobre 2020, **Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, était assassiné par un terroriste islamiste, au terme d'une cabale criminelle qui a conduit à cet acte odieux.**

Samuel PATY a été assassiné de la manière la plus lâche qui soit pour avoir exercé son métier d'enseignant et transmis à ses élèves les principes qui fondent notre République.

À travers lui, c'est l'École de la République, sa mission d'émancipation par le savoir et la connaissance, qui ont été frappées.

Depuis ce drame, la Nation se doit d'entretenir vaillamment la mémoire de ce professeur, en réaffirmant son attachement aux principes fondamentaux de notre République : **la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la liberté de conscience et la liberté d'expression.**

Donner le nom de **Samuel PATY** à une école de notre ville est bien plus qu'un simple hommage : c'est un acte politique et militant. Celui d'élus de la République qui affirment leur attachement à ses valeurs et qui ne faibliront pas face aux coups et aux attaques qui lui sont portés.

Parce que l'École doit demeurer un lieu où la connaissance, la raison, le débat et l'esprit critique peuvent s'exercer librement ;

Parce que la République doit continuer à faire vivre et transmettre ses principes aux nouvelles générations ;

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261001-261001DE_25-DE

Les élus Fiers d'être Denaisiens proposent au Conseil Municipal que l'école en construction au Nouveau Monde soit baptisée :

« ÉCOLE SAMUEL PATY »

et que cette dénomination soit accompagnée d'un travail de mémoire et de transmission en direction des élèves, associant la communauté éducative, le tissu associatif local, afin que chacun puisse comprendre le sens et les valeurs attachés au nom de Samuel PATY.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 34 VOIX POUR.

Il est précisé que Monsieur FEDDAL n'a pas pris part au vote.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

W. SCHUTZ.

Le Maire,
Par délégation du Maire

MAIRIE DE DENAIN (Nord)

E. CHEBRIER
A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....